



Le Maire

Le 9 avril 2019

XB/AB-2019-82

Monsieur Frédéric HAY

Président de l'Association d'Aide de Défense
Homosexuelle pour l'Égalité des Orientations
Sexuelles (ADHEOS)
Maison des Associations
31 Rue du Cormier
17100 SAINTES

Cher

Monsieur le Président,

Par lettre datée du 4 avril 2019, vous avez sollicité la participation de l'Association d'Aide de Défense Homosexuelle pour l'Égalité des Orientations Sexuelles (ADHEOS) à la prochaine cérémonie commémorative de la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation qui aura lieu le 28 avril prochain au Monument des Déportés, avenue de Lattre de Tassigny.

Je vous rappelle que les cérémonies commémoratives officielles sont des manifestations publiques, auxquelles toute personne est invitée à assister pour honorer, avec respect, la mémoire des disparus.

Les membres de votre association, comme vous même, peuvent donc librement venir et s'associer au recueillement, y compris par le dépôt d'une gerbe

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Xavier BONNEFONT

P.J. : 1 programme

PROGRAMME

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation

Dimanche 28 avril 2019

- **10 h 45** Mise en place des Associations au Monument des déportés et internés – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- **10 h 50** Regroupement des Autorités Civiles et de l'Autorité Militaire – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- **11 h 00** Arrivée de Madame la Préfète au monument des Déportés et Internés accueillie par Monsieur le Délégué Militaire Départemental et Monsieur le Maire

Sonnerie « Garde à vous » et « aux Champs » (Harmonie)
Levée des couleurs par par deux policiers municipaux en présence de deux membres des Associations de Déportés et Internés et famille de disparus : A.D.I.F et F.N.D.I.R.P
Sonnerie aux drapeaux (Harmonie)
Refrain de la Marseillaise (Harmonie)
Lecture du message par Madame GROS, Présidente de l'A.D.I.F
Appel des Camps par deux jeunes

Dépôt de gerbes par :

- la Préfète
- le Député
- le Sénateur
- le Président du Conseil Départemental
- le Maire ou le Maire Adjoint
- Le Président du Grand-Angoulême
- les Associations

Dépôt de fleurs par les enfants, les jeunes du conseil municipal d'enfants (éventuellement)

Sonnerie aux « morts » (Harmonie)
Minute de Silence
La Marseillaise (Harmonie – chorale)
Chant des Marais (Harmonie – chorale)
Chant des Partisans (Harmonie – chorale)

Les Autorités vont saluer les porte-drapeaux, le Chef de Section, les musiciens et les enfants

Les phases de la cérémonie seront annoncées par un policier municipal guidé par un cadre de la DMD et M. RULLAC, Directeur de l'ONACVG.
L'Harmonie prêter son concours pour la cérémonie.

Samedi 27 avril 2019

Veillée du Souvenir au Monument des Déportés et Internés

- 21 h 15 mise en place de la cérémonie
- 21 h 30 arrivée des Autorités